Faculté de médecine

Université de Strasbourg

Conditions et pré-requis pour l'accès en Master 2 Santé Publique
Parcours
Épidémiologie, recherche clinique, évaluation (ERCE)

Professeur Michel VELTEN

Les étudiants du cursus santé (médecine, pharmacie, odontologie, maïeutique) suivent au cours de leurs études en premier et deuxième cycle l'équivalent d'une partie du programme de M1 pour au moins 27 ECTS.
Ils peuvent être admis en M2 par dispense des semestres 7 et 8 du Master SP sous réserve d'avoir satisfait aux conditions suivantes :

1) La validation de 27 ECTS (ou plus) parmi une liste comprenant :

- **Semestre 7**

- UE Protocole d'investigation en santé publique (3 ECTS)
- UE Statistiques de base (9 ECTS)

UE non obligatoires au choix :

- UE Concepts et savoirs de base (3 ECTS)
- UE Méthodes d'investigation quantitatives et qualitatives (9 ECTS) (recommandée)
- UE Documentation et communication (3 ECTS)
- UE Démarches qualité dans les établissements de santé et en santé publique (3 ECTS)

- **Semestre 8**

- UE Recherche clinique et épidémiologique (9 ECTS)
- UE Stage d'initiation à la recherche (6 ECTS) *

UE non obligatoires au choix :

- UE Communication scientifique et lecture critique d'article (6 ECTS)
- UE Statistiques approfondies (9 ECTS) (recommandée)

2) La validation du DFASM (ou équivalent)

3) L'avis du conseil pédagogique

** Le Stage d'initiation à la recherche en santé publique ne nécessite pas la présence dans un laboratoire de recherche. Il est évalué sous forme d'un contrôle continu à partir de travaux à réaliser seul et en groupe.*

ATTENTION : les UE ne sont pas compensables pour les cursus santé et la validation d'une UE se fait à 10/20

Version du 30 juin 2021